Nous Soussignés commissaires Nommés par l'accademie Royalle de Chirurgie pour l'examen d'un ecrit de Mr. Moureau maitre en Chirurgie a Roissy en france, qui a pour titre, Observation sur un coup de feu dans l'articulation du Bras avec l'Epaulle avec perforation de la capsulle articulaire de part en part, fracas de la Tete de l'humerus, de son col et du rebord de la cavité glenoïde de l'omoplatte; suivie du plus heureux Succés et qui n'a été accompagné d'accidents que par l'intemperance du Malade.

Mr. Moureau dit 1° que par l'examen qu'il fit a l'instant de la blessure, il trouva la tête de l'humerus le rebord de la cavité glenoïde de l'Omoplatte fracassé, le malade perdant beaucoup de sang; qu'il le saigna, le panca avec de la Charpie brutte et des compresses imbibées d'eau de vie; 2°. que le lendemain Mr. Dufouart, un autre Chirurgien et lui deciderent l'amputation a quoi le malade ne consentit pas, ce refus determina ces messieurs a lui faire plusieurs incisions et nottament une contre ouverture dans laquelle il fut passé une mêche qu'on fit ressortir par l'ouverture de la playe faite par le Mousquet, 3° que par l'intemperance du malade (vers le 20 de sa blessure) la suppuration se supprima, la fievre le reprit et il eut une bouffissure universelle avec tension et disposition inflammatoire du Ventre 4° que depuis le 24. jusqu'au 30. de sa blessure il retomba encore une fois dans les accidens énoncés cy dessus, toujours par son intemperance; 5° qu'en six mois il en est sorti plus de soixante Esquilles et nottament plus de la moitié de la Tete de l'humerus d'un seul morceau;

ARC 59 n° 77
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

6° qu'il y à huit mois le malade a eu un depôt a l'Epaulle dont on a tiré cinq grains de Plomb et qu'il fait presentement tous les mouvemens de son Bras, excepté ceux de circumduction et d'elevation qui sont imparfaits

De ce qui reste d'historique de ce memoire on s'apperçoit que les regles generalles de l'art ont été observées tant pour les incisions relativement aux Corps etrangers et a la structure des parties que pour procurer des egouts suffisants aux matieres purulentes; ce qui paroit seullement fixer notre principalle attention c'est ce que Mr Moureau ajoute a la fin de son memoire en disant; le cas que j'ai rapporté est un de ceux qui est decidé (même par les autheurs modernes) pour l'amputation, et on ne conte pas assés sur les retours de la Nature, il s'appuye sur le memoire de Mr Boucher et ajoute qu'on ne poura trop tot et avec trop d'attention fixer par des preceptes les cas ou il faudra accelerer ou retarder l'amputation. Nous pensons comme lui, mais nous ne croions pas que cinq ou six faits de cette espece puissent faire conclure pour un precepte, cela pouroit faire errer les jeunes Chirurgiens dans la pratique Nous pensons aussi ~~a la verité~~ que la commotion et la contusion produitte dans les parties blessées peut ceder a des evacuations generalles et localles et que l'on pouroit conserver beaucoup de membres dans des ~~cas~~ circonstances apeu prés semblables si les malades étoient aussi bien constitués que celui qui fait le sujet du memoire de Monsieur Moureau; Neantmoins connaissant tout le prix d'une aussi belle cure nous estimons que

l'observation de M^r Moureau peut etre inserée dans les memoires de l'academie; on retirera surtout un grand fruit des lumieres repandues dans le memoire qui fait le sujet de ce rapport et qui est la collection du journal de monsieur Moureau. le 26^e juillet 1753

Duport Delamalle

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE